



## Probleme avec le mandatiare liquidateur - ags plafond 4

Par **OneShot**, le **26/05/2009** à **17:15**

Bonjour,

le tribunal des prud'hommes a condamne les AGS a me verse 39000€ (indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse). Or a ce jour, un cheque d'un peu plus de 14000€ m'a été adressé. J'ai beau essayé de contacter le mandatiare liquidateur pour avoir des explications : Rien. Celui-ci refuse à la moindre explication.

Es-ce "normal" ?

Quels sont mes recours afin d'affirmer mes droits ?

merci pour vous aide